2007-05746/

Office national de l'énergie | National Energy Board

Communiqué

444, Septième Avenue S.-O., Calgary (Alberta) T2P 0X8

07/24
Pour publication immédiate
Le 31 juillet 2007

UNE DEMANDE D'ENBRIDGE VISANT LE PROLONGEMENT D'UNE CANALISATION FERA BIENTÔT L'OBJET D'UNE AUDIENCE

CALGARY — L'Office national de l'énergie (l'ONÉ ou l'Office) tiendra une audience publique afin d'examiner une demande déposée par Enbridge Pipelines Inc. (Enbridge) en vue de mettre à niveau la canalisation 4. Les travaux, estimés à 300 millions de dollars, prévoient la remise en service de trois tronçons existants, actuellement hors service. La demande d'Enbridge vise également à faire approuver la méthode de conception des droits.

Enbridge a déposé une demande auprès de l'Office en vue de prolonger de 180 kilomètres la canalisation 4, celle qui offre la plus grande capacité. Si la demande est approuvée, Enbridge prévoit de raccorder trois tronçons de canalisation existants d'un diamètre de 48 po, inutilisés à l'heure actuelle, à 137,6 kilomètres de nouvelles canalisations de 36 po de diamètre, ce qui déplacerait le point de départ de la canalisation 4, de Hardisty (Alberta) au terminal d'Enbridge à Edmonton.

Le projet comprendrait aussi des changements à certaines installations ainsi que l'ajout d'une nouvelle station de pompage. Le projet aurait une capacité moyenne annuelle de 140 000 m^3 (880 600 barils) par jour, soit l'équivalent de la capacité actuelle de la canalisation 4. Sous réserve de l'obtention des approbations réglementaires requises, la mise en service aurait lieu au début de 2009.

Le public est invité à participer à l'audience publique qui se déroulera par voie de mémoires, mais qui pourrait aussi comporter une partie orale. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la manière de participer à une audience de l'Office, prière de visiter le site Web de l'Office (www.neb-one.gc.ca). Les demandes de statut d'intervenant doivent parvenir à l'Office au plus tard le lundi 27 août 2007 à 12 h (heure de Calgary). Elles doivent être déposées auprès de M. David Young, secrétaire par intérim de l'Office national de l'énergie, et une copie signifiée à Enbridge et à son avocat.

L'Office national de l'énergie est un organisme fédéral indépendant qui réglemente certains aspects de l'industrie énergétique canadienne. Sa raison d'être est de promouvoir, dans l'intérêt public canadien, la sûreté et la sécurité, la protection de l'environnement et l'efficience de l'infrastructure et des marchés énergétiques, en s'en tenant au mandat conféré par le Parlement au chapitre de la réglementation des pipelines, de la mise en valeur des ressources énergétiques et du commerce de l'énergie.

-30-

.../2

Canada

Il est possible de consulter ce communiqué ainsi que l'ordonnance d'audience OH-5-2007 sur le site Web de l'Office, à l'adresse www.one-neb.gc.ca, sous la rubrique « Quoi de neuf? »

Renseignements :

Sarah Kiley (skiley@neb-one.gc.ca)
Agente des communications
Téléphone : 403-299-3633
TTY (téléscripteur) : 1-800-632-1663

Pour obtenir une copie de l'ordonnance d'audience OH-5-2007 :

Bibliothèque
Office national de l'énergie
Rez-de-chaussée
444, Septième Avenue S.-O.
Calgary (Alberta) T2P 0X8
Téléphone : 403-299-3562